

## POURQUOI CE CHANGEMENT D'EQUARRISSEUR ?

Ce sont les ATM qui pilotent l'équarrissage en France, qui ont décidé d'attribuer à SecAnim la totalité des départements du Cantal, de la Corrèze, du Lot et de l'Aveyron Nord à compter du 31 janvier 2022.

Pour les éleveurs de ces départements déjà collectés par SecAnim, il n'y aura pas de changement.



## CHANGEMENT D'EQUARRISSEUR AU 31 JANVIER 2022

*Départements du Cantal, de la Corrèze,  
du Lot et du nord Aveyron*

MAINTENANT C'EST **SECANIM**

## QUELLES SONT LES CONSEQUENCES DE CE CHANGEMENT D'EQUARRISSEUR ?

Les conditions de collecte peuvent changer : après avoir contacté SecAnim, vous devez déposer votre animal sur votre aire d'équarrissage en suivant les règles de collecte, disponible sur notre site : <https://www.secanim.fr/secanim-et-vous/les-règles-de-collecte/>

## MON ANIMAL EST MORT, QUE DOIS-JE FAIRE ?



**J'ai un numéro EDE (numéro de cheptel) : je peux faire ma demande via 3 canaux, dès le vendredi 28 janvier 2022**

- Par **téléphone**, via le Serveur vocal interactif (SVI) : composez le **08 91 70 01 02** et suivez les consignes indiquées
- Par **internet** : <https://Agri-maker.com/laboutik/ecarinet> (service Ecarinet)
- Par **internet** : via votre portail internet de gestion de troupeau habituel (Synel notamment)



**Si ma demande concerne un équidé**

Je crée un compte et réalise ma demande en ligne en toute autonomie sur le site [www.equiadieu.fr](http://www.equiadieu.fr), dès le vendredi 28 janvier 2022.



**Je n'ai pas de numéro EDE, mon numéro EDE n'est pas reconnu, je suis un service public ou pour toute demande liée au changement d'équarrisseur**

Composez le **n° vert : 0 800 603 432**

La ligne est ouverte du **lundi au vendredi de 9H à 12H30 et de 14H à 17H à partir du vendredi 28 janvier 2022.**